



Séance du 18 octobre 2022 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, Mairie de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, C. CANAL, C. CODDET, J. CHIPAUX, A. FESSLER, E. PARROT, L. BROS-ZELLER

Membres absents : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : E. PARROT

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 8
Absents : 2
dont représentés : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 8

Date de la convocation

11/10/2022

Date de publication

26/10/2022

Décision du bureau n°2022-008

Objet : Demande de subvention - association des médaillés militaire de Giromagny - Rougemont-le-Château

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la nécessité rencontrée par l'Association des médaillés militaires de Giromagny-Rougemont, de remplacer les drapeaux des deux sections (Giromagny et Rougemont), ce qui représente un coût de 1 651 €,
- la demande de soutien financier à cette action introduit par l'association selon courrier du 7 août 2022,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas accorder de subvention à l'association des médaillés militaires de Giromagny – Rougemont-le-Château, pour le remplacement des drapeaux des deux sections, cette demande ne revêtant pas d'intérêt communautaire.

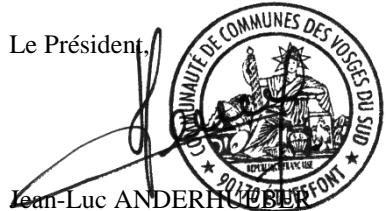
Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 - Antenne Giromagny

Étueffont, le 30 novembre 2022,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Eric PARROT

